



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurations) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/601

Objet : Approbation des délibérations du 18 août 2025.

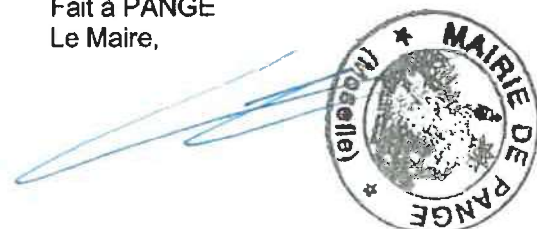
Aucune observation n'ayant été formulée

Le Conseil Municipal,

approuve le compte rendu de la séance du 18 août 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/602

Objet : Subventions aux associations année 2025.

- Vu les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales,
- Considérant les caractéristiques propres à chaque association (nature des activités assurées, nombre d'adhérents, efforts pour réaliser des recettes, engagements envers la Commune);
- vu les propositions de la commission animation, de la commission des finances et la réunion de travail;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- arrête le montant des subventions 2025 comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
TENNIS CLUB DE PANGE	1 150 €
JUDO CLUB DE PANGE	1 300 €
GYCEP	1 300 €
ARLP	1 150 €
FOOTBALL CLUB DE PANGE	1 150 €
PANGE ET DES MONTS (ex MJC)	400 €
APPMA (association de pêche)	250 €
ASSOCIATION CHAPELLE DE DOMANGEVILLE	130 €
UNE ROSE UN ESPOIR	100 €
ASSOCIAT° DES DONNEURS DE SANG	100 €
COURCELLES CHAUSSY	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à PANGE

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/603

Objet : Dotation recensement population. Décision modificative

- Vu le recensement de la population prévu du 15 janvier au 14 février 2026;
- Vu la notification de versement de la dotation forfaitaire de recensement pour une somme de 1 541 €
- Considérant le recrutement de 2 agents recenseurs;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'inscrire la dotation forfaitaire de recensement dans le budget communal en recette de fonctionnement;
- de prévoir la dépense au budget communal pour la rémunération des agents recenseurs à l'article 6413.
- de modifier le budget primitif 2025 de la façon suivante :

* Section de fonctionnement / DEPENSES

- article 6413 + 1541 €

* Section de fonctionnement / RECETTES

- article 7484 + 1541 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

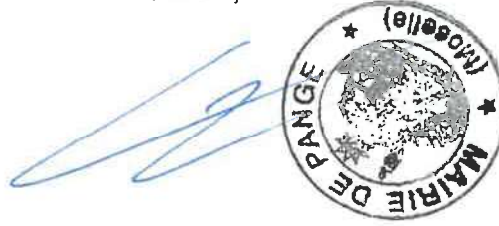
Publié le 15/12/2025

SLO

ID : 057-215705336-20251117-6032025-DE

Ainsi délibéré les
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etai(ent) présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat(ion)s :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/604

Objet : Convention pales à façon année 2026.

- Vu la convention relative aux paies à façon liant la Commune de Pange et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange,
- Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour l'année 2026.

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve le renouvellement de la convention.
- autorise le Maire à signer cette convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLO

ID : 057-215705336-20251117-6042025-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/605

Objet : Lotissement les Terrasses du Château : dénomination de la rue.

- Vu le projet de lotissement "les terrasses du Château";
- Considérant la nécessité de donner un nom à la rue de ce lotissement;
- Vu les différentes propositions étudiées;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de nommer la rue du Lotissement "les terrasses du Château" comme suit :

Rue Marcel CHRISTOPH

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025



ID : 057-215705336-20251117-6052025-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurations :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Étai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Étai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/606

Objet : Lotissement le Clos du Potager : dénomination de la rue.

- Vu le projet de lotissement "le Clos du Potager";
- Considérant la nécessité de donner un nom à la rue de ce lotissement;
- Vu les différentes propositions étudiées;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de nommer la rue du Lotissement "le Clos du Potager" comme suit :

Le Clos du Potager

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025



ID : 057-215705336-20251117-6062025-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/607

Objet : CCHCPP - RPQS EAU POTABLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 2 mai 2007,
- Vu le rapport annuel de 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par la CCHCPP.
- Considérant que la Commune doit se prononcer sur le rapport.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

COMMUNE DE PANGE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Étai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Étai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/608

Objet : CCHCPP - RPQS ASSAINISSEMENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 2 mai 2007,
- Vu le rapport annuel de 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement présenté par la CCHCPP.
- Considérant que la Commune doit se prononcer sur le rapport.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'exercice 2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

COMMUNE DE PANGE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/609

Objet : CCHCPP - RPQS DECHETS MENAGERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 2 mai 2007,
- Vu le rapport présenté par la CCHCPP sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés;
- Considérant que la Commune doit se prononcer sur le rapport.

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- prend acte du rapport 2024 sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 057-215705336-20251117-6102025-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
10/11/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/610

Objet : Devis chemin piétons.

- Considérant la possibilité de créer un cheminement "doux" entre la rue Marcel Christoph et le chemin reliant les Talpré 1 et 3;
- Vu l'îlot central et le passage piétons qui seront réalisés sur la RD4 dans le cadre de l'aménagement du Lotissement "les terrasses du Château"
- Vu le devis établi par l'entreprise WH TRAVAUX PUBLICS pour la réalisation de ce chemin piétonnier;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- accepte le devis de l'Entreprise WH située 13 rue de Tichémont à STE MARIE AUX CHENES (57255) pour un montant de 13 095 € HT soit 15714 € TTC.

- Autorise le Maire à signer ce devis et à commander les travaux correspondants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

COMMUNE DE PANGE



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025



ID : 057-215705336-20251117-6102025-DE